

DROIT DU TRAVAIL

La pression monte pour un statut d'artiste

Commission paritaire, syndicats, fédérations professionnelles, chacun fourbit ses armes pour matérialiser un statut d'artiste. Reste à mobiliser le fédéral et... la Flandre.

ALAIN LALLEMAND

Avant même qu'un gouvernement fédéral soit mis en place, on sait que le statut d'artiste (et de technicien) s'invitera inévitablement au programme de ses ministres de l'Emploi, des Finances et probablement de la Santé publique. Chacun veille au grain à divers niveaux, qu'il s'agisse des fédérations professionnelles qui ont fait part de leurs doléances au cabinet de la ministre de la Culture Bénédicte Linard (Ecolo), que ce soit le cabinet Linard lui-même qui a demandé au cabinet de la Première ministre Sophie Wilmès (MR) d'avancer sur le délicat dossier des jetons de présence des artistes siégeant dans les instances d'avis (le Comité de concertation - CodeCo - devait déboucher sur l'installation d'un groupe de travail dès ce mois de janvier), ou que ce soit la Commission paritaire 304 (employeurs et syndicats du secteur du spectacle, art dramatique, musiciens et chanteurs) qui se mobilise depuis septembre pour faire remonter le dossier au Conseil national du travail.

En clair : les artistes font pression via leurs fédérations sur le gouvernement communautaire qui, lui-même, secoue le fédéral, cependant que ces mêmes artistes, via leurs syndicats et employeurs, provoquent en parallèle une réflexion à l'exécutif et au Parlement fédéral.

Il est bien trop tôt pour se réjouir puisqu'à ce stade, rien de concret n'a avancé. Mais une mobilisation se confirme au niveau de la Commission paritaire 304 : employeurs et représentants des travailleurs semblent s'être mis d'accord pour considérer que les dispositions Onem favorables aux artistes (règle du cachet, non-dégressivité des allocations) ne sont qu'une partie de l'enjeu, et qu'un véritable statut de l'artiste demande de dépasser la seule difficulté du statut

Onem : il faut parler rémunération, mais aussi statut des périodes de travail jusqu'ici non-reconnues (temps d'écriture et répétitions) et d'une véritable couverture maladie-invalidité des artistes (incapacités, accidents, maternité des artistes, etc.)

Jeudi dernier, le chercheur de l'ULiège Jean-Gilles Lowies a tenu aux employeurs et syndicats un exposé sur les enjeux globaux du statut et sur les questions qu'il soulèvera sans doute : quel financement pour ce statut (via, par exemple, une taxe Gafa) ? Faut-il restreindre l'accès au statut mais assouplir les règles ensuite ? La question est à ce point vaste que la commission paritaire 304 a d'ores et déjà programmé des réunions tous les mois jusque juin pour entendre d'autres intervenants et appréhender toutes les facettes du défi.

Un véritable statut de l'artiste demande de parler rémunération, statut des périodes d'écriture et répétitions, couverture maladie-invalidité

Par ailleurs, pour la première fois ce mardi, le syndicat FGFB rassemble ses centrales CGSP et Setca ainsi que ses responsables flamands, bruxellois et wallons pour se fixer une ligne cohérente en matière de protection des artistes : cohérence tant au niveau des centrales entre elles, qu'au niveau intercommunautaire. C'est plutôt une bonne surprise puisque, d'une part, un hiatus historique entre CGSP et Setca avait eu tendance à brouiller leur action et, d'autre part, ce serait le premier signal d'une convergence concrète entre Flamands et Wallons. Pour mémoire, la N-VA a une approche très répressive du statut d'artiste accordé par l'Onem et, depuis que Jan Jambon (N-VA) est ministre de la Culture, la Conférence interministérielle « culture » (coopération entre communautés) est en état de mort cérébrale.

Dans l'immédiat, la CP 304 va interpeller la ministre Linard sur la manière dont la RTBF rémunère de manière inadéquate les artistes, que ce soit en sous-statuts ou sans régler leurs droits d'auteurs et droits voisins.

THÉÂTRE



Neuf femmes empoignent cette figure tutélaire pour retracer le parcours de la pasionaria sud-africaine. © DR.

Winnie Mandela, une pasionaria qui dérange

Le KVS donne la voix à une diaspora africaine qui redessine les contours de son identité. Troublant, impétueux, politique et poétique.

CATHERINE MAKEREEL

Pourquoi, dans l'imaginaire collectif, Che Guevara est-il devenu une figure romantique de la révolte, alors que Winnie Mandela a laissé le souvenir d'une folle extrémiste, avide de pouvoir, les mains tâchées de sang, à l'image d'une Lady Macbeth ? Les deux ont pourtant lutté contre des oppresseurs, dans des contextes différents mais avec une même intransigeance. L'un a aujourd'hui son effigie sur les t-shirts des adolescents tandis que l'autre apparaît comme un repoussoir, à l'opposé de son saint d'ex-mari. Autant dire que *Dear Winnie*, mis en scène par Junior Mthombeni, avance en terrain miné.

En réhabilitant la dirigeante de l'African National Congress (ANC), ce spectacle porte la voix d'une diaspora féminine africaine qui voit en Winnie Mandela la Mère de toutes leurs luttes. Issues d'Afrique du Sud mais aussi du Congo, du Rwanda, de Belgique ou des Pays-Bas, neuf femmes empoignent cette figure tutélaire pour retracer le parcours de la pasionaria sud-africaine tout en questionnant leur propre héritage multiculturel. Dans un magma de danse, de chants de lutte, de prises de paroles politiques ou poétiques, ces femmes invoquent les esprits des ancêtres et de Winnie pour interroger le passé et le présent. Lucides, elles n'écludent d'ailleurs pas la radicalité et les faces plus obscures de leur « Mama ». « Winnie n'est pas une sainte, elle est une femme qui a vécu dans un monde d'hommes blancs suprémacistes », précise, en avant-propos, le

metteur en scène Junior Mthombeni, dont le père était membre de l'ANC.

Si Winnie Mandela a, à ce point, dérangé ses contemporains, c'est qu'elle n'a pas voulu tirer un trait sur les exactions du passé tout en jetant un regard critique sur le mythe naïf de la « nation arc-en-ciel » réconciliée. « Il n'y a pas de noir dans les couleurs de l'arc-en-ciel », fera-t-elle justement remarquer. Comme Louise Michel ou Dolores Ibárruri Gómez, la Pasionaria, c'est parce qu'elle était une femme que son obstination a tant gêné. C'est sans doute pour cela aussi qu'elle est aujourd'hui brandie comme symbole par une diaspora féminine africaine engagée dans des combats loin d'être résolus.

Une explosion d'énergie

Contrairement à tant de spectacles documentaires actuels qui livrent des démonstrations didactiques sur des sujets comme les migrants ou la prostitution, *Dear Winnie*, ose une forme éclatée, une explosion d'énergie, d'impressions, un récit non linéaire qui orchestre des tableaux troublants comme ce mur de vêtements qui, emportés par le vent, échouent sur le plateau, évocation de toutes ces âmes tombées au cours de la lutte. Ou encore cette inversion des rôles provocatrice pour rappeler le sort abject réservé à Saartjie Baartman, connue comme la Vénus hottentote, qui fut exhibée comme un phénomène de foire à travers toute l'Europe.

Tout ne sera pas forcément clair aux non-spécialistes de l'histoire sud-africaine, mais le spectacle a le mérite de nous confronter à un point de vue rebelle, loin du consensus occidental. Certains lui reprocheront de faire l'apologie d'une figure que la violence n'effrayait pas (à l'image du Che) mais il fait surtout le portrait d'une femme qui a continué à dire non, quand les hommes, fatigués, ont préféré transiger.

Jusqu'au 1^{er} février au KVS (Bruxelles). Du 6 au 8 octobre au Théâtre de Liège.

INSTANCES D'AVIS

La ministre a-t-elle vraiment suivi les avis d'experts ?



Certains conseils d'avis n'ont pas mâché leurs mots. © DR.

La réforme en profondeur des instances d'avis, combinée au passage de témoin post-électoral, va-t-il provoquer un grand déballage ? La semaine passée, en présentant son rapport d'activité 2018, Michel Boermans, président du Conseil de l'art dramatique (l'instance qui conseille la ministre sur les subsides à accorder dans ce secteur), a en tout cas exprimé sa volonté de « dégonfler un certain nombre de baudruches puisque, si Madame Gréoli (NDLR : ex-ministre de la Culture CDH) a pu vous dire qu'elle avait suivi à 96 % les avis des instances, l'instance au nom de laquelle je vous

parle aujourd'hui peut vous dire qu'elle n'a pas eu du tout cette impression ». Et le conseil de « déplorer la confusion organisée (sic) entre les réalités des avis du Conseil de l'art dramatique (non-communicés et non-publics) et les décisions de la ministre. » Le grief formulé par cette instance d'avis est que les choix proposés n'ont pas été suivis des dispositions budgétaires adéquates, ce qui en ruinait la cohérence. L'ajustement nécessaire n'aurait jamais été négocié, ce qui a provoqué un « très grand malaise » sur lequel le Conseil n'avait pu jusqu'ici s'exprimer. Voilà qui est fait... A.L.

CINÉMA

Sandrine Kiberlain présidera la 45^e édition des César

L'actrice Sandrine Kiberlain va présider la 45^e édition des César le 28 février, a annoncé lundi l'Académie des arts et techniques du cinéma. Habituee de la cérémonie des César, Sandrine Kiberlain a été désignée meilleur espoir féminin en 1996 pour son rôle dans « En avoir (ou pas) » de Laetitia Masson, et meilleure actrice en 2014 pour « 9 mois ferme » d'Albert Dupontel. « Actrice incontournable du cinéma français, Sandrine Kiberlain noue depuis ses débuts sur grand écran une véritable histoire d'amour avec le public, doublée d'une reconnaissance de ses pairs », indique l'Académie. AFP



cinéma
Les Magritte du cinéma
les nominations sur 8 pages

musique
Alain Souchon
Confidences avant son concert à Forest National



scènes
Au National
Quand Iran et Israël déposent les armes

